

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : 50e anniversaire de prêtrise de Mgr. Joseph-D. Déziel, curé de N.-Dame de Lévis.—La France et le Canada.—M. Beaudet, député de Chicoutimi à l'Assemblée Législative vient d'acheter 10,000 acres de terres au Saguenay dans le but d'y former un établissement Français.—La colonisation au Saguenay et à la Baie des Chaleurs ; avantages offerts à la colonisation dans ce dernier endroit ; les amis de la colonisation verraient avec plaisir la nomination d'un apôtre de la colonisation dans le diocèse de Rimouski.—Rapport emprunté des journaux de Québec, au sujet du récent voyage au Saguenay de l'Hon. M. Robertson, trésorier de la Province de Québec.

Causerie Agricole : Sucrières de betteraves dans la Province de Québec ; lettre de M. A. E. Barnard, directeur de l'agriculture de la Province de Québec, au sujet de cette exploitation.

Sujets divers : Société de colonisation de l'Archidiocèse de Québec ; M. le curé de Ste. Anne, le Révd M. C. E. Poiré, G.-V., donne lecture d'une lettre circulaire de Sa Grandeur Mgr A. E. Taschereau, au sujet de cette nouvelle organisation ; le Révd M. Z. Lacasse, apôtre de la colonisation, en fait connaître le prospectus.—Choix des grains destinés à la semence.—Alternat des récoltes.—Apiculture : des abeilles larronnes et du pillage des ruches.

Choses et autres : Animaux dont on ne retire aucun profit.—Exhibitions agricoles des sociétés d'agriculture des comtés d'Iberville, de Maskinongé et Arthabaska.—L'épidémie animale à Québec.—Secours donné par le Gouvernement Provincial, aux cultivateurs de Buckland qui ont souffert des dommages causés par la grêle.

Recettes : Moyen de prévenir les coups de sang sur les moutons.—La "molène" comme plante médicinale pour la consommation.

Feuilleton de la "Gazette des Campagnes."—Ceux qui désirent s'abonner à la Gazette des Campagnes peuvent obtenir toutes les livraisons de "La fille du Marquis" afin d'avoir cette intéressante histoire au complet.

REVUE DE LA SEMAINE

Le 31 d'août et le 1er de septembre ont été pour les citoyens de la ville de Lévis, des jours de fêtes les plus imposantes et dignes de celui qui en était l'objet ; ils y célébraient les noces d'or de Mgr Déziel, qui depuis trente sept ans, tant à St. Joseph de Lévis qu'à Notre Dame de Lévis, fut leur curé ; il a été le fondateur de cette dernière paroisse. Les paroissiens de Lévis n'ont pas voulu laisser passer la 50e année de prêtrise de leur dévoué curé, sans lui offrir un tribut de reconnaissance pour toutes les œuvres de bien qu'il a implantées parmi eux. Tous ont rivalisé de zèle dans cette mémorable circonstance.

La fête a commencé le 31 août, à deux heures de l'après-midi, par une réunion, à l'Hospice de St. Joseph de la Délivrance, composée de membres du clergé venus en grand nombre offrir leurs chaleureuses félicitations au héros de la fête, qui après 50 années de prêtrise, est encore plein de cette ardeur apostolique pour le salut des âmes, laquelle lui a mérité l'admiration de tous ses confrères dans l'église du Canada et l'affection sincère de tous les fidèles confiés à ses soins.

Le même soir, à 7 heures, il y eut séance au Collège de Lévis, où une adresse lui fut présentée. A la fin de cette séance, il y eut un magnifique feu d'artifice de la valeur de \$600, préparé par le Révd M. Achile Vallée, qui n'en était pas à ses premiers essais, et comme toujours il a obtenu un grand succès. Pendant le feu d'artifice il y eut illumination générale par toute la ville.

Le lendemain matin, la vaste église de Notre Dame de Lévis était littéralement remplie d'une foule pieuse pendant qu'on célébrait la messe des noces d'or de Mgr Déziel. Mgr l'Archevêque A. E. Taschereau, NN. SS. les évêques des Trois-Rivières et de Rimouski, MM. les Grands-Vicaires Chs. Poiré, Edmond Languevin et N. Doucet, étaient présents au chœur, ainsi qu'au-delà de 150 prêtres de tous les diocèses de la

L'École d'Agriculture (une des) Assomption

province ecclésiastique. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque fit le sermon.

Après la messe plus de 4,000 personnes étaient réunies autour d'une estrade élevée près de l'église pour entendre la lecture des diverses adresses présentées par les notables des différentes paroisses qui ont été desservies par Mgr Déziel, et celle aussi de ceux de sa paroisse natale, Maskinongé. Il y eut ensuite banquet au collège de Lévis auquel assistaient plus de 150 convives. A ce repas, le château des noces d'or fut remis par Mgr Déziel à M. le Grand-Vicaire Poiré qui dans deux ans aura atteint sa 50e année de prêtrise: ce sera pour les amis du Collège de Ste. Anne une époque mémorable qui leur permettra de rendre à ce bienfaiteur du Collège un hommage de reconnaissance pour la haute protection qu'il accorde à cette institution.

La France et le Canada.—En ce moment-ci le Canada attire l'attention non seulement des capitalistes anglais, mais notre pays se fait aussi connaître en France d'une manière très-avantageuse. En Angleterre on est à régler l'affaire du Pacifique; en France les capitalistes se réunissent en société pour venir répandre leurs fonds dans notre Province. Après l'emprunt de \$4,000,000 vient la formation du Crédit Foncier avec un capital souscrit et payé de \$25,000,000 pour établir dans notre pays trois manufactures de sucre de betteraves; on doit se mettre à l'œuvre dans quelque temps. Québec, Berthier et St Jean d'Iberville ont garanti la culture de la betterave pendant douze ans sur 1,000 arpents de terre. Près de \$120,000 seront dépensées dans chaque manufacture. Des établissements du nouveau genre seront construits dans d'autres districts. On parle aussi de faire cultiver la betterave à Varennes, sur une grande étendue de terre. De son côté, le gouvernement Français vient d'envoyer un agent qui devra se rendre compte des ressources de notre pays.—*Courrier de Montréal.*

— On informe que M. Beaudet député à la Chambre Provinciale pour le comté de Chicoutimi, a acheté 10,000 acres de terre dans la région du Saguenay, où il se propose de former un établissement Français. Nous ne pouvons que féliciter M. Beaudet de mettre au service de la colonisation une partie de ses capitaux. Il serait à désirer qu'il eût de nombreux imitateurs; nous verrions alors plusieurs parties de notre Province tels que la Baie des Chaleurs, les comtés de Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, l'Islet, etc., offrir aux colons de nombreux avantages, si nous avions à la tête du mouvement colonisateur des capitalistes aussi dévoués à cette cause que l'est M. Beaudet.

— S'il ne manque au Saguenay, pour que la colonisation s'y fasse sur une grande échelle, quo d'être connue, on peut être certain du succès. Depuis quelques mois surtout, les visiteurs ne lui ont pas manqué. Si l'on désire attirer vers cet endroit des colons de notre mère-patrie, MM. Claudio Jannet et le comte de Foucault ne manqueront pas de faire connaître le Saguenay à leurs compatriotes. D'un autre côté la récente visite d'un des membres de notre Gouvernement Provincial ne sera pas, nous en sommes sûr sans produire d'heureux résultats chaque fois qu'il s'agira d'obtenir quelques secours de notre Législature Provinciale.

Nous regrettons, comme on l'avait d'abord annoncé, que les honorables ministres du Gouvernement de la Province de Québec, n'aient pas poursuivi leur visite jusque vers la Baie des Chaleurs qui peut aussi offrir aux colons d'immenses avantages. Il importe de pousser vigoureusement notre population à la culture dans tous les endroits de notre pays où elle peut se faire avec avantage et profit pour notre pays; les localités propres à la colonisation y gagnent à être connues, et plus particulièrement encore lorsque ceux qui ont l'administration de la chose publique visitent ces endroits.

Il y a beaucoup de colonisation à faire dans la Baie des Chaleurs. Nous ne croyons pas qu'aucun autre endroit dans notre province puisse offrir plus d'avantages, sous tous les rapports, que le comté de Bonaventure; c'est encore le témoignage que nous en faisons hier M. Chs. F. Roy, arpenteur, qui a parcouru toute la Baie, il y a quelques semaines; et en fait de connaissances de terres propres à la colonisation il n'y a pas à les lui contester. Ce Monsieur est tellement convaincu de la chose qu'il fait actuellement des instances pour inviter les quelques cultivateurs de Ste. Anne et de St. Oésime qui désirent se rendre aux Etats Unis, à aller s'établir de préférence à la Baie des Chaleurs. La douceur du climat et la fertilité du sol, joints à toutes les richesses de la mer font du comté de Bonaventure un endroit très-avantageux pour l'agriculture. Sa position géographique est pour le moins aussi avantageuse que celle du Saguenay, si elle ne lui est pas préférable. Il y a le commerce par eau des îles Barbades, Terre-Neuve, Halifax, Québec, etc., sans oublier Boston qui reçoit des produits considérables des différentes parties de la Baie des Chaleurs; les immenses limites de bois du comté vont s'exploiter, grâce à la hausse dans le prix du bois. Il est donc facile de se convaincre qu'il y aurait un immense avantage à coloniser la Baie des Chaleurs. Il ne lui manque que d'être connue, et pour cela nous désirons vivement que bientôt on établisse, pour le diocèse de Rimouski, une société de colonisation ayant à sa tête un apôtre de la colonisation à l'instar de celle de l'archidiocèse de Québec qui ne pourrait autrement nous assurer le succès de cette œuvre patriotique.

Nous admirons le zèle que l'on déploie pour la colonisation des terres fertiles du Saguenay, et nous désirons y contribuer en en faisant connaître tous les avantages à nos lecteurs. D'un autre côté, nous voudrions que toutes les localités propres à la colonisation fussent également connues, car ce serait le moyen de voir s'établir de nombreuses paroisses dans toutes les parties de notre Province.

Pour aujourd'hui, nous publions le rapport suivant que nous empruntons aux journaux de Québec, sur la visite au Saguenay, de l'Hon. M. Robertson, trésorier de la province de Québec:

« L'hon. M. Robertson, trésorier de la province, M. E. Beaudet, député de Chicoutimi, l'hon. M. de la Bruère, du Conseil législatif, M. J. G. Ross, marchand de Québec et autres, sont arrivés d'une excursion au lac St. Jean, où ils ont visité les nouveaux établissements de colons. Arrivés à la Baie des Ha! Ha! environ 20 heures après leur départ de Québec, ils se sont rendus par terre jusqu'au lac St. Jean, distance

d'environ 60 milles. Ils ont traversé les cantons de Bagot, Chicoutimi et Laterrière qui sont tous de riches contrées agricoles.

« Ce district est connu sous le nom de Grand Brûlé. La plupart des fermes ont une grande étendue et sont très bien cultivées. C'est cette partie du pays qui a été ravagée par un grand incendie, il y a quelques années.

« A Laterrière, on fait mention, entre autre, d'une ferme qui a 400 acres d'étendue, appartenant à M. Gauthier, qui en a fait l'acquisition, il y a quelques années, et qui a fait les premiers défrichements. On le dit aujourd'hui riche de quelque chose comme \$60,000.

« Le sol est admirablement propre à la culture du blé, que l'on cultive sur une grande échelle dans tout le district du lac Saint Jean.

« Les excursionnistes ont traversé la rivière Chicoutimi, à sa jonction avec la rivière Saguenay. Un peu plus loin ils sont arrivés au lac Honogami, une magnifique nappe d'eau qui a trois milles de largeur sur 12 à 15 milles de longueur. Cette contrée est passablement accidentée et montagnueuse, mais la culture y est avancée.

« Après avoir visité Hébertville qui a une belle église et de bons magasins, les excursionnistes ont fait 10 milles et sont arrivés à l'embouchure de la Metabetchouanne qui est presque une mer intérieure, ayant 40 milles de longueur, sur environ 25 milles de largeur. Sur trois côtés du lac le sol est très fertile, mais le côté nord est couvert de montagnes abruptes.

« A l'embouchure de la Metabetchouanne la compagnie de la Baie d'Hudson a un poste qu'elle a fait transporter, cependant, de Saint Prime, en arrière dans les bois, loin de la civilisation. C'est là que les excursionnistes ont passé le dimanche, enchantés de l'hospitalité des employés de la compagnie.

« La récolte du blé et de l'avoine dans ce district est d'excellente qualité. Ils ont continué leur voyage, lundi, le long des rives du lac, de la Pointe aux Trembles à la Pointe Bleue. Ils ont traversé la réserve des sauvages d'Ouitchouan et sont arrivés à un canton portant le nom de Ashuapmouchouanne. C'est l'une des plus riches parties de ce district et on y rencontre de nombreux colons venus de Beauport. Ce pays est fertile et plan; la culture y est facile.

« Le village de Saint Prime est situé dans l'anse ouest du lac Saint Jean. Ils ont traversé la rivière Ashuapmouchouanne, qui est aussi large que le fleuve Saint-Laurant devant Québec, et sont arrivés au canton Normandin, qui est nouvellement colonisé comparativement et où M. E. Beaudet possède 10,000 acres de terre pour y faire un nouvel établissement de Canadiens-français. C'est là que s'est terminé le voyage.

« Les excursionnistes sont revenus convaincus que le district du lac Saint-Jean peut nourrir des centaines de mille personnes par l'agriculture seulement.

« Le Père Lacasse a déjà fait beaucoup et travaille encore avec une énergie infatigable pour y développer la colonisation. Il engage les canadiens par ses conseils à aller s'y établir.

CAUSERIE AGRICOLE

SUCRERIES DE BETTERAVES.

Sur l'invitation que nous en fait M. A. E. Barnard, directeur de l'agriculture pour la Province de Québec, nous publions aujourd'hui, à la place de notre *causerie*, quelques réflexions importantes que ce Monsieur croit nécessaires de soumettre à l'attention des cultivateurs, au sujet des sucreries de betteraves. Le succès devant dépendre entièrement du concours qu'y apporteront les cultivateurs, nécessairement ces derniers devront obtenir une part raisonnable dans les profits, sans quoi le découragement se mettant de la partie il en serait bientôt fait de cette exploitation qui ne durerait que peu d'années dans le pays. Il faut donc que le cultivateur ait sa bonne part dans les profits comme il devra subir les mauvaises chances d'une récolte qui pourrait manquer. Les réflexions de M. Barnard méritent la plus sérieuse considération, et nous les présentons à nos lecteurs avec la confiance que nous inspire son caractère honorable dont la sincérité et la bonne foi ne sont pas douteuses. L'étude spéciale et les essais de culture que ce Monsieur a faits sur la culture de la betterave à sucre, depuis dix années, doivent nous faire accueillir sans défiance les conseils qu'il veut bien donner aux cultivateurs à ce sujet.—Voici cette lettre de M. Barnard :

A MES COMPATRIOTES.—Après dix années d'études spéciales, et d'essais de culture faits dans 400 paroisses différentes dans cette province; après deux voyages officiels en Europe, en vue d'y étudier tout ce qui concerne la culture de la betterave et sa transformation en sucre, je crois pouvoir affirmer la vérité des avancés qui suivent :

1o Le Canada importe et consomme chaque année pour une valeur d'environ (10,000,000) dix millions de piastres de sucres et sirops étrangers, outre les sucres et sirops d'érable produits dans le pays;

2o Tous ces sucres et sirops pourraient être produits dans nos campagnes, faire la fortune des fabricants, la richesse de nos cultivateurs et celle des classes ouvrières;—

3o L'établissement du nombre de fabriques nécessaires à une si grande production (170,000,000 lbs. soit 85,000 tonnes de sucre et de sirops) et les travaux de toutes sortes qui s'en suivraient, donneraient un travail rémunérateur pendant l'année entière, à plus de 25,000 personnes au delà de celles que la province occupe actuellement. On pourrait donc arrêter ainsi, pour ainsi dire, le dépeuplement actuel de nos paroisses;—

4o. Notre province est éminemment propre à la production des meilleures betteraves à sucre et à leur transformation économique;—

5o. Des betteraves produites dans diverses parties de notre province ont été expédiées en France et en Belgique. Des spécialistes, parmi les plus compétents, y ont déclaré qu'elles étaient de 25 0/100 meilleures que la moyenne des betteraves produites dans ces deux pays;—

6o. De plus, il a été établi que le sucre de betteraves peut être produit ici à meilleur marché qu'en Europe. Or, les sucres se vendent ici environ 60 0/100 de plus

qu'en Europe. Cependant les sucreries bien admises, dans divers pays du continent européen, donnent des profits annuels qui s'élèvent jusqu'à 66 0/0 sur le capital y engagé. On peut donc affirmer en toute sûreté que des produits énormes attendent ceux qui se livreront, avec savoir et prudence, à l'exploitation de cette industrie en Canada;

70. En Europe la betterave à sucre se vend de \$3½ à \$7½ la tonne selon qu'elle est plus ou moins riche. Nos bonnes betteraves y vaudraient, années moyennes, environ \$7.50. J'ai donc l'intime conviction qu'après les premiers essais de fabrication en Canada, les industriels pourraient payer \$7.50 la tonne pour nos betteraves bien cultivées, et qu'ils y feraient encore de bien gros profits:

80. Il est un fait qui ne laisse aucun doute, partout où les sucreries de betteraves se sont implantées; c'est celui-ci: Les sucreries qui donnent les plus gros bénéfices et qui fonctionnent avec le plus de satisfaction, pour tous les intéressés, sont celles où les cultivateurs producteurs de la betterave ont une part dans les profits de la fabrication. Et les fabriques qui rencontrent le plus d'embarras sont celles où les cultivateurs s'engagent à vendre à prix fixe, pour plusieurs années, sans autre rémunération que le prix fixé au contrat;

90. Il est également certain que la culture de la betterave peut ruiner la terre de fond en comble, comme elle peut l'enrichir au plus haut degré. Les cultivateurs producteurs de betteraves ruineront leur terre, et très vite, s'ils cultivent et vendent la betterave sans rapporter à la terre des quantités considérables d'engrais. Ils l'enrichiront si, avec le produit de la betterave, ils achètent toutes les pulpes de betteraves qu'ils pourront se procurer, s'ils nourrissent abondamment un nombreux bétail et s'ils achètent, en sus, des engrais artificiels en abondance. Or, pour qui connaît notre agriculture, il faut admettre que la tendance à tout ôter, et à ne rien rendre au sol est déjà, malheureusement, trop générale dans notre province.

La nouvelle industrie peut donc nous faire beaucoup plus de mal que de bien si, dès le commencement, elle ne prémunit pas le producteur de betteraves contre le danger qui le menace.

Je ne crains pas de dire que les faits que je viens de résumer seront admis par tout spécialiste honorable et désintéressé qui connaît notre pays.

Or, il appert qu'aujourd'hui on est en voie de créer, non pas une fabrique d'essai, primée et surveillée par le Gouvernement, mais plusieurs fabriques à la fois, par des compagnies étrangères, au capital de plusieurs millions, si l'on en croit les affirmations de leurs promoteurs.

Sous ces circonstances, vu la position officielle que j'occupe dans cette province, et la part que j'ai prise dans l'introduction de cette industrie en Canada, je crois devoir dire à mes compatriotes, et surtout aux cultivateurs, mes confrères, toute ma pensée sur cette importante question.

Jusqu'ici j'ai instamment recommandé, à tous mes compatriotes, de donner un généreux encouragement à ceux qui nous doteraient d'une première fabrique. J'ai même conseillé aux cultivateurs de s'engager à cultiver la betterave nécessaire à une première fabrique

(mais chacun pour une petite étendue seulement, n'exédant pas en moyenne un arpent de terre), et à s'engager à livrer la betterave moyennant quatre piastres la tonne, afin d'allécher ainsi le capital étranger et l'amener à nous doter de cette précieuse industrie. J'ai également travaillé pendant des années, et j'ai réussi, à faire connaître à l'Europe les avantages extraordinaires que notre pays offre aux industriels qui pourraient venir ici. Les voilà qui nous arrivent, et d'une manière inespérée.

Mais j'ai également insisté, auprès de mes compatriotes, sur l'importance qu'il y a de ne point se laisser exploiter par des capitalistes qui n'auraient en vue que la réalisation d'une grande et prompt fortune, sans s'inquiéter, ni du développement que requiert impérativement notre agriculture, ni de l'épuisement encore plus profond de nos terres.

J'ai donc conseillé à tous les cultivateurs intéressés de souscrire chacun une très-petite part de capital dans les sociétés à former, part, qui, je crois, pourrait être payée en betteraves, afin d'avoir par là le moyen de se renseigner parfaitement sur les profits que donnera cette industrie et de pouvoir augmenter leurs cultures de betteraves, avec les meilleurs résultats, suivant les développements de la fabrication, et le plus ou moins d'encouragement qu'ils en auront reçu.

Malheureusement, cette proposition, pourtant si équitable pour tous les intéressés, menace d'être tout-à-fait écartée. Les capitalistes, on le conçoit facilement, préfèrent leur liberté d'action, afin de cacher et de garder pour eux seuls les énormes profits qu'ils entrevoient déjà dans l'exploitation de l'industrie nouvelle. Quant à nos cultivateurs, leurs moyens restreints et surtout la crainte, trop habituelle, de risquer quelque chose, même avec l'espoir le plus légitime de réaliser de gros bénéfices, leur fera préférer de vendre leurs betteraves à vil prix, pendant plusieurs années, plutôt que de risquer quelques piastres.

Ainsi j'apprends que, dans diverses parties de la province, on s'empresse de profiter des bonnes dispositions des cultivateurs pour faire signer des engagements pour douze ans de livrer la betterave à \$1 la tonne:—non pas pour assurer l'érection d'une première fabrique, cela est fait, mais pour une dizaine de fabriques différentes.

Sous ces circonstances, je crois devoir mettre les cultivateurs en garde et leur dire: *J'ai la conviction intime que nos betteraves peuvent nous rapporter au delà de huit piastres la tonne et laisser encore un profit considérable au fabricant.* Mais pour cela il faut faire, dans la fabrication du sucre, ce que nous faisons dans la fabrication du beurre et du fromage: former des sociétés. Associons nous aux fabricants. Offrons de prendre chacun une légère partie du capital que nous pourrions, j'en suis certain, payer en betteraves à l'ouverture de la fabrique; et alors nous aurons, en sus du prix de quatre piastres par tonne de betteraves mentionnées au contrat, notre part des profits, qui ne peut pas se monter à moins de quatre piastres par tonne, en sus du prix de vente, si les fabriques sont administrées comme elles doivent l'être.

C'est d'ailleurs d'après cette base, très équitable, que la Cie. de Farnham a obtenu, si généreusement, son acte d'incorporation et la promesse du subside promis par la législature. Cette société a été fondée,

presque exclusivement, par des cultivateurs qui s'engagent à payer leur mise de capital par des betteraves qu'ils doivent livrer à la fabrique. Ils se sont ensuite associés à des capitalistes, qui, de leur côté, compléteront les capitaux nécessaires au succès de l'industrie. Voilà le principe que j'ai toujours préconisé. C'est le seul qui me semble offrir des garanties de succès pour l'avenir.

Je le répète, il est de notre devoir de contribuer, chacun selon ses forces, au succès de la nouvelle industrie; mais pour cela, il faut profiter de l'expérience acquise en Europe, et faire en sorte que le cultivateur producteur de la betterave jouisse d'une partie raisonnable des bénéfices de l'industrie à créer, afin qu'il soit encouragé à donner à cette industrie le développement qu'elle mérite, en même temps qu'il se procurera les moyens d'améliorer le plus possible la culture du sol, qui a tant besoin d'amélioration.

Si cette proposition que je fais d'associer les cultivateurs producteurs de la betterave aux fabricants était refusée par les promoteurs actuels des diverses sociétés en voie de formation, ce qui, je l'espère, ne sera pas le cas, je dirais aux cultivateurs: ne contractez pas pour fournir la betterave à \$4, ou même \$5 la tonne, mais organisez vous. Du moment que vous serez prêts à cultiver la betterave en quantité suffisante, il sera comparativement facile de fonder des associations qui vous permettront de participer aux profits de la fabrication. Je crois être en mesure d'affirmer la chose d'une manière bien positive.

A tout événement, je tenais à dire, sans plus tarder toute ma pensée sur l'importante question du succès de la fabrication du sucre de betterave en Canada. Je veux, plus que jamais, ce succès; mais je le veux pour nos cultivateurs, aussi bien que pour les capitalistes; et autant que cela peut dépendre de moi, je le veux à la seule condition que notre agriculture se perfectionne au lieu de s'empirer.

ED. A. BARNARD.

Société de colonisation de l'Archidiocèse de Québec.

Dimanche dernier, M. le Curé de Ste. Anne de la Pocatière donnait lecture d'une lettre circulaire de Mgr l'Archevêque de Québec, invitant tous les fidèles de son diocèse à faire partie de la nouvelle société de colonisation, dont Sa Grandeur a bien voulu accepter la présidence.

Une société, sous la direction immédiate de notre premier pasteur, ne peut manquer d'être accueillie par tous ceux qui forment partie de son troupeau; tous, nous en sommes sûrs, s'empresseront d'y souscrire. Le prix de la contribution, comme membre, a été mis à la portée du pauvre comme du riche, 10 centins par année; mais rien n'empêche que le riche n'ajoute à cette contribution dont les produits seront employés à aider à l'établissement de nouvelles paroisses, au défrichement de terres incultes qui sont en si grand nombre dans notre province, qui ne demandent que les bras du défricheur pour apporter la richesse dans notre pays, et empêcher par là le flot d'émigration si préjudiciable à l'agriculture.

A Ste. Anne, comme dans toutes les autres paroisses, nous espérons que l'on répondra généreusement à l'appel de notre archevêque et premier pasteur.

Avant que le prospectus de cette nouvelle société ait été connu, le Révd Père Lacasse, que Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a nommé apôtre de la colonisation, a préparé les voies à cette grande œuvre de la colonisation, et partout il a été accueilli avec le plus grand empressement; partout on lui a promis l'appui le plus cordial, tant de la part de nos gouvernants que de ceux qui s'intéressent à cette œuvre patriotique et religieuse à la fois. Pour que le succès soit complet, il ne manque plus que le concours des citoyens en état de pouvoir contribuer pour la faible somme de dix centins par année: contributions qui chaque année formeront une somme considérable pouvant assurer l'établissement d'un grand nombre de paroisses qui avant longtemps, compteront au nombre des plus riches de notre province. Nous le demandons, quel est celui, même chez le pauvre, qui ne pourrait donner son obole de dix centins par année, dans le but d'assurer une honnête aisance à des milliers de personnes actuellement sans ouvrage; parmi lesquelles nous pourrions peut-être compter des parents ou des amis?

A l'appel que faisait à ses paroissiens M. le Curé de Ste. Anne, de contribuer à cette œuvre, ce zélé pasteur de la colonisation commençait par ces mots: "Il n'y aura plus de pauvres!" En effet, à moins que ce soit des paresseux ou des gens découverts dont la société de colonisation n'aura pas à s'occuper, tous ceux qui voudront se procurer le pain nécessaire au soutien de leur famille, auront l'avantage de se fixer sur des terres nouvelles où ils seront certains d'y trouver non seulement l'absolu nécessaire, mais encore l'aisance et le bonheur pour l'avenir, pourvu que l'on y apporte de la bonne volonté et l'amour du travail. Dans chaque paroisse, M. le curé, zélateur de la société, sera en communication directe avec MM. les directeurs, et lorsqu'il s'agira d'établir comme colon un jeune homme ou un père de famille, ce dernier sera certain d'obtenir du secours de la société pour lui aider à opérer les premiers défrichements.

A une assemblée qu'il y eut, il y a quelques jours, dans une des salles du Cercle catholique de Québec, le Révd Père Lacasse donna connaissance du prospectus de la nouvelle société de colonisation, tel qu'approuvé par Mgr l'Archevêque de Québec.

Nous empruntons aux journaux de Québec, un extrait du rapport de cette assemblée qui fera connaître à nos lecteurs les principales dispositions de cette nouvelle société. Voici ce que nous y lisons:

"Il y avait, mercredi, 1er septembre, réunion des membres du cercle catholique de Québec. Dans l'auditoire on remarquait le RR. PP. Arnaud, Lagier et Lacasse, O. M. I., M. C. S. Brochu, curé de St. Denis de Kamouraska, D. Gosselin vicaire à St. Roch de Québec, et un bon nombre de membres.

"Le Révérend Père Lacasse annonça que le prospectus de la nouvelle société de colonisation est maintenant terminé, et il en donna lecture.

"Le conseil d'administration se compose de Monseigneur l'Archevêque de Québec, président *ex officio*, et de quatre conseillers, dont deux prêtres et deux laïques, nommés par Sa Grandeur.

"Pour être membre de l'association il suffit de se faire inscrire par un zélateur et de contribuer annuellement dix centins pour l'œuvre.

“ Sont zéloteurs de l'œuvre tous les curés et supérieurs de séminaires, collèges et communautés.

“ Chaque zélateur nommé des *collecteurs* et *collectrices* chargés de recueillir à domicile la contribution annuelle des membres et les noms de ceux qui désirent faire partie de l'association.

“ Tous les ans une quête pour l'œuvre sera faite dans toutes les églises de l'archidiocèse.

“ Toutes les sommes recueillies seront déposées aussitôt dans une banque par le secrétaire trésorier, en attendant que le conseil d'administration en dispose pour les fins de la colonisation, telle qu'aide à des colons, ouverture ou réparation de chemins, construction de chapelles, subsides aux prêtres chargés de la desserte de nouveaux établissements, etc., etc.

“ Le conseil publiera chaque année un rapport de ses recettes, dépenses et opérations.

“ Le conseil d'administration se compose de Monseigneur E. A. Taschereau, Archevêque de Québec, de M. S. Le-ago, assistant commissaire des Travaux Publics, de M. Eugène Taché, assistant commissaire des terres de la Couronne, du Rév. Zach. Lacasse, et du Rév. H. Têtu, secrétaire trésorier.

“ Le R. Père explique ensuite chaque paragraphe de ce prospectus. Le Gouvernement s'est engagé à souscrire un tiers des sommes souscrites par les souscripteurs. Ce concours joint à l'action des citoyens de la province de Québec est assez encourageant et fait espérer de magnifiques résultats. Cependant, il ne faut pas se faire illusion, les déboires ne manqueront pas à l'œuvre; il faut, pour aller à l'encontre de l'apathie, donner l'exemple de la constance dans le but commun, but patriotique par excellence.

“ Le conférencier fait l'éloge de l'agriculture et exhorte tous ceux qui ont les ressources nécessaires à leur disposition à former ou mieux à réformer l'opinion publique au sujet de l'art agricole que la classe des cultivateurs ne semble pas assez apprécier.

“ Le Père Lacasse est de plus en plus certain du succès de l'œuvre; et nous engageons tous les véritables amis de leur pays à verser leur obole dans le fonds de la société.

Choix des grains destinés à la semence.

Un correspondant au *Michigan Farmer* adressait tout récemment à ce journal les lignes suivantes sur la manière dont il fait le choix de blé d'inde pour semence.

“ Il y a quelques années, j'avais pour habitude, de même que mes voisins, de me rendre dans mon champ à blé d'inde quelques jours avant sa complète maturité; je choisissais alors les rangs et les tiges où le blé d'inde présentait une meilleure apparence, et je réservais pour semence collés contenant deux épis et même plus, ayant le grain le plus beau, et j'attachais à chacune de ces tiges un fil afin de pouvoir les reconnaître à leur complète maturité et les mettre en réserve pour la semence de l'année suivante. Par ce moyen, d'une année à l'autre, j'obtenais une récolte de blé d'inde de plus en plus belle. Assurément tous les cultivateurs reconnaissent les avantages que j'en obtenais en agissant ainsi; mais lorsque le temps est venu de mettre cet usage en pratique, ils n'y songent

plus. C'est actuellement le temps où cette expérience peut être faite, si l'on veut se procurer sur sa propre ferme le meilleur blé d'inde pour la semence au printemps prochain.”

Il en est de même pour le blé et autres grains, aussi bien que des animaux que l'on destine à l'élevage. Tout cultivateur intelligent et soigneux, peut produire une nouvelle variété ou améliorer la qualité de son blé qu'il doit consacrer à la semence, en adoptant le moyen suivant: avant que le blé soit mûr, allez et examinez soigneusement toutes les parties de votre champ de blé, et là où la maturité paraît plus hâtive, les épis plus longs, le grain mieux nourri et mieux formé, possédant enfin toutes les qualités désirables, vous remarquerez soigneusement l'endroit; vous en ferez la récolte aussitôt qu'il sera mûr, ayant soin de le triller à la main, d'en battre les tiges au fléau, et de le nettoyer afin qu'il soit exempt de mauvaises graines. Poursuivez ce travail d'une année à l'autre et vous pouvez être certain d'obtenir le meilleur blé possible pour vos semences. Quel est le cultivateur qui ne pourrait pas prendre ces précautions dans le but de s'assurer une récolte de blé de premier choix? il n'y en pas un seul, car cette expérience ne coûte que quelques heures de travail à deux ou trois intervalles de l'été. Il n'y a rien de difficile et de mystérieux dans cette opération; le soin et l'attention sont tout ce qu'elle requiert. Que l'on se mette immédiatement à l'œuvre, et que l'année prochaine, à pareille époque l'on nous en dise quelque chose. En faisant chaque année ce travail, on peut être certain que l'on améliorera davantage la qualité du blé. Ceux qui apportent au marché du blé dont ils vantent les immenses qualités et qu'ils vendent à des prix fabuleux, n'agissent pas autrement.

Alternat des récoltes.

Le mot *alterner*, pris dans son acception générale, signifie faire successivement des choses différentes; appliqué aux opérations agricoles, il indique la rotation des récoltes, c'est à dire l'ordre de succession dans lequel la culture des différents genres ou espèces de végétaux s'observe sur le même champ.

Ainsi un champ se trouve alterné par la conversion des prairies naturelles ou artificielles, en terres arables, dont on exige d'autres produits, et *vice versa*; par la substitution de la culture des plantes légumineuses à celle des graminées qui l'a précédée; par l'introduction des plantes cultivées spécialement pour leurs racines, comme la betterave, le navet, la pomme de terre, etc., immédiatement après la culture de celles dont le principal produit est en grain, comme le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, etc.; enfin par le remplacement d'une culture quelconque par une autre d'un produit différent.

L'ordre dans lequel il convient d'alterner les cultures sur le même champ est, sans contredit, une des opérations les plus délicates et les plus essentielles de l'économie rurale. Toutes les opérations préliminaires, relatives à l'amélioration et la préparation du sol, ne peuvent donner qu'imparfaitement les résultats avantageux qu'on en attend, si l'on néglige d'apporter à cette opération toute l'attention que son importance

mérite. On ne saurait trop répéter qu'elle ne doit jamais être faite arbitrairement, et qu'elle est susceptible, comme toutes les autres opérations agricoles, d'être soumise à des principes qui doivent diriger le cultivateur dans le plan de culture qu'il est de son intérêt d'adopter.

Il ne suffit pas d'obtenir du même champ une suite plus ou moins prolongée de récoltes abondantes; il faut encore que la série de ces récoltes soit telle, que les produits soient le plus appropriés qu'il est possible aux besoins, aux débouchés et à toutes les circonstances locales dans lesquelles le cultivateur se trouve. Il faut en outre que le champ qui aura donné ces produits se trouve toujours rigoureusement maintenu dans un état de netteté, d'ameublissement et de fécondité qui, en prévenant sa malpropreté, son endurcissement et son épuisement, lui conserve la précieuse faculté de fournir constamment de nouveaux produits avantageux, sans rien perdre de son état progressif d'amélioration.

Le résultat inévitable d'un ordre de succession convenable dans les cultures, c'est d'épargner les frais, de diminuer les labours, et de rendre moins nécessaires les engrais, en même temps qu'on s'en procure une masse plus considérable, en augmentant celle des fourrages, et, par une suite nécessaire, le nombre des bestiaux.

C'est dans cet ordre que consiste l'art si utile et si peu en pratique des assolements qui ont fait le sujet de nos causeries dans les numéros de la *Gazette des Campagnes* des mois de juillet et août 18.9.

Apiculture.

Des abeilles larronesses, et du pillage de ruches.

(Suite.)

Comme les abeilles commencent à avoir de la force, et ne trouvent pas encore beaucoup de fleurs au printemps, les fortes pillent souvent, chassent ou tuent les faibles: ces fortes deviennent faibles à leur tour, et se laissent piller par les autres, et de cette sorte il en périt des milliers quand on n'y remédie point, parce que ces pillardes, gavées par l'excès du miel, ont une dysenterie mortelle, qui se connaît quand elles fientent à leur porte ou dans leur ruche; car on ne les voit jamais fienter en santé. On doit donc être attentif à connaître celles qui pillent et celles qui sont pillées.

Quand on voit les abeilles se tourmenter autour de leurs ruches, surtout le soir, c'est une marque qu'il y en a d'autres dans la ruche qui les pillent, et il faut y remédier aussitôt.

Les paniers les plus exposés en vue, sont les plus sujets au pillage; et on connaît qu'une ruche y est actuellement, lorsqu'on voit une quantité extraordinaire d'abeilles entrer et sortir avec un grand bruit, principalement sur le midi; et le soir, quand les pacifiques sont rentrées, ou le matin avant qu'elles aillent aux champs, on voit un grand nombre de pillardes à leur gros ventre, d'où on ferait sortir le miel tout pur, si on les pressait entre les doigts au retour du pillage.

On remédie à ces désordres en visitant les ruches, le matin, à midi et au soir; aussitôt qu'on en trouve quelqu'une au pillage, on doit l'enlever, et la mettre dans quelqu'endroit bien fermé, de peur que les lar-

ronesses ne les suivent, car elles y sont fort acharnées; et il est rare qu'un panier qu'elles ont attaqué, en échappe; elles y retournent aux premières chaleurs, ou elles périment de langueur: c'est pourquoi bien des gens s'en défont tout d'un coup, en y mettant le soufre, pour sauver les restes du pillage.

S'il y a quelque ruche où il ait peu d'abeilles et beaucoup de miel, pour empêcher que les autres ne le viennent piller, on enduit cette ruche tout à l'entour avec de la bouze de vache, et on n'y laisse qu'un petit trou qu'on frotte avec de l'eau de vie et du plâtre battus ensemble dans un mortier; ensuite on la met à l'écart jusqu'à ce que la saison du pillage soit passée, et qu'il y ait aux champs pleine abondance de fleurs; ou bien on met dans la ruche une gousse d'ail ou un oignon pelé et coupé par quartiers: ces sortes d'odeurs dégoûteront les abeilles étrangères, et ne feront point de mal à celles de la ruche même, parce qu'elles y seront bientôt accoutumées.

Pour empêcher les larronesses de faire plus de dégât, et qu'elles ne se crèvent elles mêmes de miel, on les tient enfermées pendant deux ou trois jours, en mettant des pailles dans les trous ou mailles de la grille qu'on doit laisser à la porte de leur ruche jusqu'à la fin du printemps: après quelques jours de prison, pendant lesquels on leur donne à manger, on les lâche quand on les voit bien calmées; autrement, ne trouvant plus la ruche qu'elles ont attaquée, elles se jetteraient sur toutes les autres.

Pour prévenir le pillage des ruches, il faut les écarter les unes des autres et ne point laisser de jour derrière: il est nécessaire que les ruches soient juste et à plomb sur les sièges, et qu'il n'y ait d'ouverture que par le devant; elle peut être de quatre pouces au temps de la récolte des fleurs. Si l'on appréhendait la trop grande chaleur; on pourrait donner aux ruches un peu d'air avec un couteau; se défaire exactement des abeilles étrangères, des vieilles abeilles et des faux jetons, qui causent ordinairement le désordre, et ne pas mettre une ruche forte contre une faible; les bien nourrir toutes dans la saison stérile.

Les abeilles se défont aisément des bourdons: cependant on met quelquefois des pots pleins d'eau auprès des ruches, pour que les bourdons, échauffés et pleins de miel, y viennent boire et s'y noyer; il n'y a pas de danger en les prenant.

Choses et autres.

Animaux dont on ne retire aucun profit.—Voici bientôt le temps arrivé où il convient de faire le choix d'animaux propres à être livrés à la vente ou à la boucherie. Le cultivateur devra alors avoir assez d'expérience de sa ferme pour connaître quels sont ceux qui lui seront plus profitables de garder. Si parmi le troupeau de ses vaches, il y en a qui ont été pauvres en lait toute l'été, il doit nécessairement s'en défaire et les mettre à l'engrais pour en faire une viande de boucherie. Il en doit être de même pour un troupeau de moutons que le cultivateur désire améliorer; il doit enlever les moutons inférieurs pour ne pas les livrer à la reproduction. En faisant un bon choix d'animaux parmi ceux que le cultivateur désire conserver, son troupeau s'améliorera, et il n'aura qu'à y gagner pour l'avenir; car s'il conserve des animaux de chétive apparence il n'aura qu'à y perdre quant à l'élevage et la qualité des animaux qui formeront par la suite partie de son troupeau.

— L'exhibition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté d'Iberville aura lieu à St. Alexandre d'Iberville le 14 septembre courant.

— L'exposition agricole de la société d'agriculture du comté de Maskinongé aura lieu à Louiseville le 5 octobre prochain.

L'exposition agricole de la société d'agriculture des comtés d'Aithabaska et de Mégantic auront lieu aussi le 5 octobre prochain.

L'épidémie animale.— Sous ce titre, l'Événement informe qu'on a trouvé le 26 août, dans un champ en dehors de la porte St. Louis à Québec, une vache morte, et il paraît qu'on en a trouvé plusieurs en différents endroits. On ne sait trop à quoi attribuer cette espèce d'épidémie, quoique l'on suppose qu'elle est due à l'eau que boivent dans les champs les animaux qui paçagent et qui est généralement corrompue.— Quo de fois n'avons-nous pas appuyé sur la nécessité de donner de l'eau claire, exempte de toutes impuretés, aux animaux, comme moyen préventif contre toute espèce de maladies. La perte de plusieurs animaux coûte bien plus que le temps que l'on mettrait à préparer des auge où les animaux puissent s'y désaltérer, principalement dans un temps de sécheresses où ils sont obligés de boire le peu d'eau qui séjourne dans les ruisseaux et qui est parfois à l'état de putréfaction. Si l'on ne peut accorder à ses animaux les soins nécessaires, il vaut mieux n'en pas garder.

— M. le curé de Buckland, dans le comté de Bellechasse évalué à six mille piastres les dommages causés aux moissons par la dernière tempête de grêle qui a sévi dans cette paroisse. Le *Courrier du Canada* annonce que le Gouvernement Provincial a fait remettre à M. le curé de Buckland cent cinquante piastres pour les colons qui ont souffert de la grêle, et a donné la promesse d'une nouvelle aide pour permettre aux cultivateurs d'acheter du grain de semence.

RECETTES

Moyen de prévenir les coups de sang sur les moutons.

Cette maladie, qui saisit un animal très-bien portant, le fait quelquefois succomber en moins de deux heures. L'animal qu'on venait de voir paître avec appétit, y renonce tout-à-coup, marche péniblement, s'arrête, penche la tête, tend le cou, frissonne et meurt. L'ouverture des cadavres fait découvrir que cette maladie a une grande ressemblance avec l'apoplexie foudroyante, et que, comme elle, elle a été occasionnée par le sang; c'est ce qui a fait tenter la saignée avec un grand succès, non sur l'animal malade, pour lequel il est presque toujours trop tard, mais sur tout le troupeau, car la maladie d'une seule bête est un signe certain qu'il y en a un plus grand nombre d'attaquées. Il est donc prudent d'ouvrir, dès qu'on s'en aperçoit, la veine de chaque animal, et d'en tirer une quantité de sang relative à sa couleur et à son degré d'épaisseur. Le cultivateur, pour peu qu'il soit éclairé, sait bien qu'un sang noir et épais indique de fortes dispositions à l'inflammation, et que le sang de couleur claire et limpide indique l'état de santé. Plusieurs cultivateurs ont l'habitude de baigner leur troupeau dès que quelques animaux sont atteints ou ont succombé. Tout en croyant que ce moyen ne pourrait être nuisible on peut hardiment affirmer qu'il n'est pas suffisant, et ne pourrait être tout au plus secondaire, notamment afin d'entretenir la propreté, si nécessaire à la santé comme à la beauté des animaux. La cause de la maladie doit être attribuée à trop de nourriture et surtout au parcours des moutons dans les champs que l'on vient de dépouiller de blé.

La "molène" comme remède pour la consommation.

Un correspondant de la *Patrie Nouvelle* donne quelques renseignements utiles sur les propriétés médicinales d'une plante très-connue, et qui d'après M. l'abbé Provancher se rencontre dans plusieurs endroits de notre Province. M. l'abbé Provancher en donne la description dans un volume qu'il a publié sous le titre "Flore Canadienne."

Voici ce que nous lisons dans la *Patrie Nouvelle*:

"J'ai découvert un remède pour la consommation. Il a guéri un grand nombre de cas après que les poumons avaient commencé à soigner et que la rougeur étiqne se montrait sur les joues. Après avoir essayé ce remède à ma pleine satisfaction, j'ai pensé que la philanthropie me faisait un devoir de le faire connaître au monde. C'est la *molène* (plus connue sous le nom de *houillon blanc* ou *bonhomme*) trempée fortement dans l'eau, adoucie avec du sucre ordinaire et buë libre ment. Les plantes sont bonnes jeunes ou vieilles, séchées à l'ombre ou conservées

dans des sacs. Il faut continuer le remède de trois à six mois, selon la nature de la maladie. Il est très-bon pour les vaisseaux sanguins aussi, rétablit et fortifie le système au lieu d'enlever la force. Il améliore le sang et enlève toute inflammation de poumons.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à SAMEDI, le 25me jour de SEPTEMBRE prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et endossées "Soumission pour Travaux, Etang du Nord," pour l'exécution de certains travaux à Etang du Nord, Iles de la Magdeleine.

On pourra voir le plan et le devis en s'adressant à Charles Bourque, Ecr., Etang du Nord, au Bureau de la douane, Picout, N. E., ainsi qu'au Bureau de la Marine et des Pêcheries, à Québec, et s'y procurer des formules de soumission imprimées.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leur soumissions en considération que si elle est faite sur les formules fournies par le Département, et signée de leur signature véritable.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, pour une somme égale à cinq par cent du montant de la soumission, lequel chèque demeurera confisqué si la personne refuse de remplir le contrat sur demande de ce faire. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

S. CHAPLEAU,

Secrétaire.

Département des Travaux Publics, }
OTTAWA, 24 Août 1880

EXPOSITION

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA PUISSANCE

Ouverte au monde entier, aura lieu en la Cité de Montréal,

Commencant Mardi le 14

ET SE TENANT

VENDREDI, 24 SEPTEMBRE 1880

SUR LE

TERRAIN DE L'EXPOSITION,

Avenue Mont-Royal, Mile-End

—0000—

Pour la liste des Prix et Blancs d'entrée dans le DÉPARTEMENT AGRICOLE, s'adresser à GEORGES LECLERC, Ecr., Secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté; pour le DÉPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, Ecr., Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Le temps fixé pour recevoir les entrées est comme suit:

Animaux, instruments d'agriculture, produits agricoles et de la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.

Manufactures, beaux arts, ouvrages de dames, etc., SAMEDI, 28 AOUT.

Pour plus amples informations, s'adresser aux soussignés.

S. C. STEVENSON, Montréal,

Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures.

GEORGES LECLERC, Montréal,

Secrétaire du Conseil d'Agriculture, P. Q.